

En 1832, par le baron de Morogues, à 1 25

En 1836, par le baron de Gérando, à 1 50 (1)

Plusieurs auteurs ont établi que le commun du salaire quotidien d'un ouvrier représentait autrefois la vingtième partie du prix d'un setier parisien de blé, soit la parité du prix de 5 à 6 k. de blé par jour (2).

Essayons d'évaluer, selon cette base, les diverses estimations

(1) J'aurais pu ajouter aux auteurs cités le témoignage de Vauban, mais j'ai craint que ce savant ingénieur n'ait commis une erreur basée sur des renseignements inexacts, lorsque, dans son ouvrage intitulé : *Projet d'une dixme royale*, il évalue à 12 sous seulement le salaire quotidien d'un ouvrier en 1698.

Les recherches que j'ai faites pour connaître la valeur du blé en 1698 m'ont appris, qu'à cette époque, cette denrée était à la parité de 22 f. 90 c. l'hectolitre, soit 30 fr. 53 c. les cent k<sup>mes</sup>. Cette évaluation, que je dois croire exacte, puisqu'elle émane de documents officiels, donnerait une quantité seulement de deux kilogrammes, pour représentation de 12 sous de salaire quotidien. Il est évident que cette corrélation est inexacte, car 2 kilogrammes de blé étaient, au temps de Vauban, et seraient encore aujourd'hui insuffisants pour nourrir un homme et pourvoir en même temps à une réserve capable de fournir aux autres besoins matériels, tels que logement, vêtement, etc., etc.

Vauban, dans ce même ouvrage, estime que l'ouvrier ne pouvait travailler que pendant cent quatre-vingts jours par année, déduction faite des chômages imposés par les dimanches, par les fêtes et par autres causes *forcées*. Il résulte de cette évaluation qu'en 1698 l'ouvrier obtenait un salaire annuel de cent-huit francs avec lequel il devait pourvoir à tous ses besoins ou..... !!!

J'aime mieux croire que Vauban s'est trompé que d'admettre comme exact un calcul dont les conséquences seraient si déplorables.

(2) Le setier parisien valait 156 litres du système métrique décimal, 100 litres de ce même système, en blé, présent en moyenne 75 k<sup>mes</sup>. Ainsi le setier parisien de blé équivalait à 116 k<sup>mes</sup>.

Le vingtième de ce poids est 5 k. 8 h., ce qui est bien la parité établie.